

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à 18H40, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 20 mars 2024

Délégués en exercice : 39 Délégués présents : 21 Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : BOUDENS David

Présents :

Mme POULAIN, Conseiller aux décideurs locaux Castillon la Bataille (CDL),

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Elisabeth ROBERT, Responsable ressources humaines, Marine NAVAILS, Comptable, Responsable des marchés publics.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : LAVIGNAC Marie-Claude, THIBEAU Daniel / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin (pouvoir de MOTHES Christophe), MIQUEU Christophe / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice / Communauté de communes de Montaigne Montravel : CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis (pouvoir de BOUTY Gilbert) / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David (pouvoir de LACHAIZE David), GROSSIAS Mireille (pouvoir de ROBERT Pierre), MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel), CELESTE Patricia / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : CHAMPAGNE Marie-Claude, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis, VILLETTE Roger.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MOTHES Christophe (donne pouvoir à MALAMBIC Benjamin) / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert (pouvoir à REY Jean-Louis) / Communauté de communes du Pays Foyen : LACHAIZE Yolande (donne pouvoir à BOUDENS David), MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François), ROBERT Pierre (donne pouvoir à GROSSIAS Mireille).

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, BOURDIER Christian / Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : LAMARCHE Alexandre ;

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BOUCHON Bernard, DUVAL Viviane, FAURE Charles / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : LABORDE Thierry / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain / Communauté de communes du Pays Foyen : ROUBINEAU Jean Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : LABARBE Anne-Marie.

Le quorum est atteint (21 présents et 5 pouvoirs) le Comité Syndical peut se tenir.

Le Président informe les délégués suppléants présents que compte tenu de l'absence de titulaires dans leur CDC, ils peuvent participer au vote.

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président, ouvre la séance à 18h40 en remerciant les délégués de leur présence et en s'excusant du retard dû à l'absence du quorum en temps et en heure.

David BOUDENS est désigné secrétaire de séance.

Point n°1 : Approbation du compte de gestion 2023

Le Président présente le compte de gestion 2023 et introduit Mme POULAIN, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 033064

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COUTRAS-RAUZAN

ETABLISSEMENT : USTOM CASTILLONNAIS ET REOLAIS

Résultats budgétaires de l'exercice

82400 - USTOM CASTILLONNAIS ET REOLAIS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 417 544,91	17 316 352,19	24 733 897,10
Titres de recette émis (b)	944 154,28	14 255 326,21	15 199 480,49
Réductions de titres (c)		1 823 450,43	1 823 450,43
Recettes nettes (d = b - c)	944 154,28	12 431 875,78	13 376 030,06
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 417 544,91	17 316 352,19	24 733 897,10
Mandats émis (f)	1 594 147,70	11 569 494,76	13 163 642,46
Annulations de mandats (g)		402 513,31	402 513,05
Depenses nettes (h = f - g)	1 593 247,96	11 166 981,45	12 760 229,41
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 264 894,33	615 800,65
(h - d) Déficit	649 093,68		

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Pas de question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour arrêter le compte de gestion 2023 du Budget Principal de l'USTOM et de n'y apporter ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 tel que présenté.**

Point n°2 : Approbation du compte administratif 2023

Le Président fait une lecture des dépenses de fonctionnement.

Il précise que :

- Le résultat en baisse obtenu pour la ligne « 611-Marchés d'exploitation » vient de la baisse des tonnages d'OMR mais il souligne que les premiers mois de 2024 sont moins bons pour les tonnages de tri,
- La ligne « 012 – Charges de personnel » ne contient pas l'intégralité des salaires des personnes embauchées en cours d'année (communication, travaux et prévention).
Il rappelle que la convention collective des déchets a subi une forte augmentation et a généré une charge supplémentaire et qu'elle octroie une prime d'ancienneté au bout de 2 ans. Il donne l'exemple d'un salarié qui après 20 ans d'ancienneté a vu son salaire augmenté de 16%.
Il précise que les fonctionnaires ne sont plus qu'au nombre de 14 au sein du syndicat,
- La ligne « 66 – Charges Financières » est inférieure au budget car la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée,
- Le montant élevé entre 2022 et 2023 pour les charges exceptionnelles se justifie par le protocole indemnitaire accordé à COVED. Il précise que la demande de nouveau protocole émise par COVED a été refusée,

En ce qui concerne la ligne « 042-Dotations aux amortissements », M. CHUCHE prend la parole en expliquant que le budget prévu est toujours large car c'est un estimatif, la donnée exacte au moment de l'élaboration des budgets n'est pas connue et que l'augmentation constatée depuis 2021 est due à un changement de la règle de calcul en 2023 concernant la durée de vie des créances.

Mme POULAIN précise que cette règle est propre à chaque collectivité et que son choix est personnel.

VUE D'ENSEMBLE CA 2023		Compta	Compta	Compta	BUDGET 2023	Compta
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP+BS	CA Réalisé 31/12/2023
DEPENSES						
011	Charges Générales hors 611	992 612 €	989 527 €	1 209 175 €	1 585 825 €	1 228 700,19 €
	611 des charges générales	127 230 €	108 977 €	93 268 €	213 530 €	255 125,41 €
	611-Marchés d'exploitation	5 212 581 €	5 925 968 €	6 171 486 €	6 166 679 €	5 997 133,70 €
	Sous-Total 011 :	6 205 193 €	7 024 472 €	7 473 930 €	7 966 034 €	7 480 959,30 €
012	Charges de Personnel	2 183 996 €	2 136 122 €	2 316 073 €	2 695 567 €	2 538 059,48 €
65	Autres charges de gestion courante	42 368 €	50 039 €	60 181 €	69 977 €	69 743,44 €
66	Charges Financières	92 178 €	87 598 €	78 649 €	82 885 €	71 177,34 €
67	Charges Exceptionnelles	27 740 €	17 319 €	15 871 €	39 993 €	37 636,61 €
68	Provisions pour risques et charges	0 €	4 502 €	0 €	41 467 €	25 251,00 €
042	Dotations aux amortissements/Cession	720 157 €	772 936 €	1 550 288 €	980 000 €	944 154,28 €
022	Dépenses imprévues				150 000 €	0,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	0 €	0 €	0 €	5 290 429 €	0,00 €
TOTAUX :		9 271 631 €	10 092 988 €	11 494 993 €	17 316 352 €	11 166 981,45 €

Le Président présente les dépenses de fonctionnement et précise que :

- Les appels RI sont linéaires,
- La subvention CITEO est augmentée par un liquidatif de 2021 perçu en 2023,
- Les remboursements des contrats aidés, les produits de facturations sont linéaires,
- La revente des matériaux a été revue à la baisse suite à la chute du marché,
- La ligne « 013-Remboursement sur rémunération » comprend les remboursements des arrêts maladies.

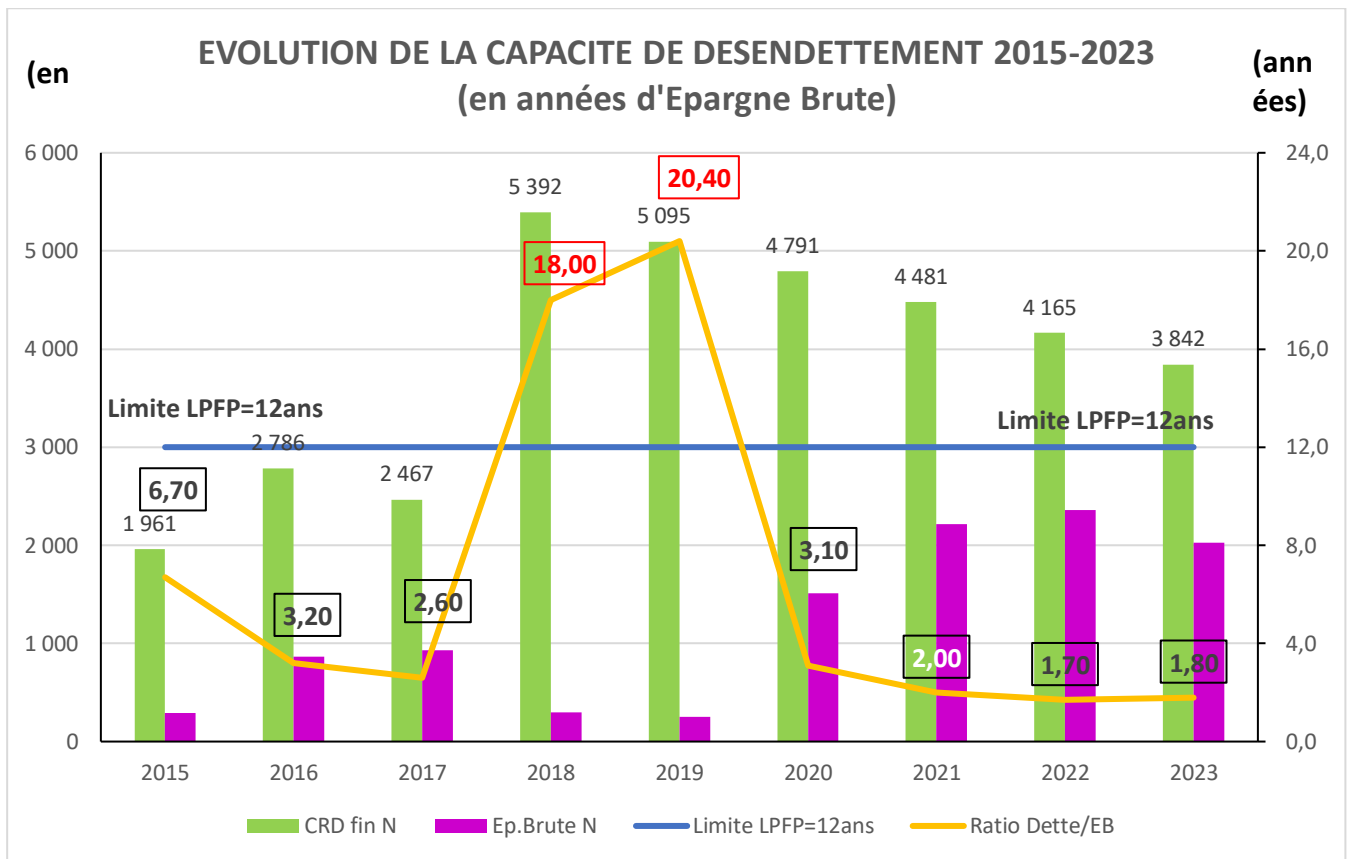
M. CHUCHE prend la parole pour préciser que la somme des produits exceptionnels vient des cessions des actifs immobilisés (camion, bennes) et environ 20 000€ correspond à des pénalités appliquées aux redevables suite à un jugement.

RECETTES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP+BS	CA Réalisé 31/12/2023
74	CDC- appels RI	7 782 039 €	8 841 626 €	9 357 779 €	9 334 882 €	9 330 365,80 €
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	1 254 298 €	954 144 €	938 092 €	991 040 €	1 401 014,00 €
	Autres subventions (ADEME, TOTAL)	32 827 €	0 €	0 €	55 000 €	30 000,00 €
	Remboursements sur CAE	52 334 €	84 682 €	94 970 €	54 570 €	101 395,10 €
	Sous-Total 74 :	9 121 497 €	9 880 452 €	10 390 841 €	10 435 492 €	10 862 774,90 €
70	Produit des services dont facturations	347 361 €	491 475 €	462 569 €	443 428 €	447 549,31 €
70	Revente de matériaux	293 699 €	788 173 €	975 015 €	554 472 €	572 864,70 €
013	Remboursements sur rémunération	103 789 €	18 910 €	63 470 €	41 200 €	38 483,82 €
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	185 438 €	275 293 €	335 965 €	231 800 €	223 000,36 €
76	Produits financiers	7 €	2 €	2 €	3 €	3,45 €
77	Produits exceptionnels	13 873 €	82 562 €	276 270 €	13 000 €	104 020,02 €
78	Reprise sur amortissements, depr. et prov.	0 €	0 €	0 €	0 €	4 502,00 €
042	Opération d'ordre	172 628 €	172 628 €	178 678 €	178 678 €	178 677,22 €
002	Solde cumulé reporté	0 €	0 €	0 €	5 418 279 €	0,00 €
TOTAUX :		10 238 292 €	11 709 495 €	12 682 809 €	17 316 352 €	12 431 875,78 €
Résultat de fonctionnement (CA N):		966 661 €	1 616 507 €	1 187 816 €	0 €	1 264 894,33 €
	Résultat antérieur reporté	1 708 152 €	2 674 813 €	4 230 463 €		5 418 279,19 €
	Affectation du résultat en investissement		-60 857 €			-800 449,18 €
	Fonds de roulement après affectation du résultat	2 674 813 €	4 230 463 €	5 418 279 €		5 882 724,34 €

Le Président fait une lecture des recettes et des dépenses d'investissement en précisant que le projet de réhabilitation de Saint Magne et de la Recyclerie initialement prévus au budget n'ont pas eu lieu en 2023 et qu'un résultat déficitaire est obtenu.

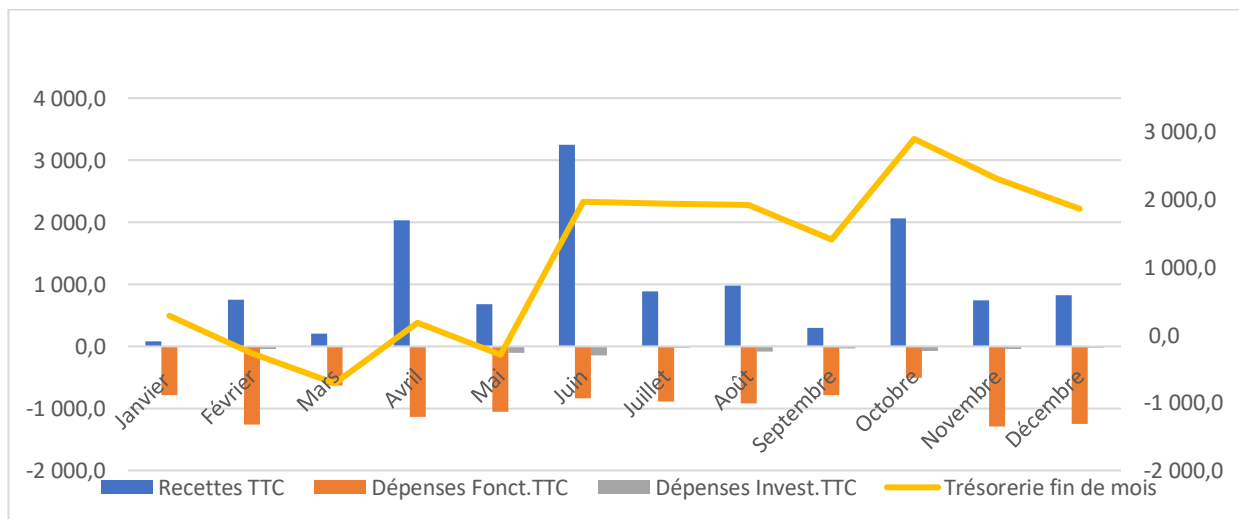
RECETTES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP+BS	CA Réalisé 31/12/2023
74	CDC- appels RI	7 782 039 €	8 841 626 €	9 357 779 €	9 334 882 €	9 330 365,80 €
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	1 254 298 €	954 144 €	938 092 €	991 040 €	1 401 014,00 €
	Autres subventions (ADEME, TOTAL)	32 827 €	0 €	0 €	55 000 €	30 000,00 €
	Remboursements sur CAE	52 334 €	84 682 €	94 970 €	54 570 €	101 395,10 €
	Sous-Total 74 :	9 121 497 €	9 880 452 €	10 390 841 €	10 435 492 €	10 862 774,90 €
70	Produit des services dont facturations	347 361 €	491 475 €	462 569 €	443 428 €	447 549,31 €
70	Revente de matériaux	293 699 €	788 173 €	975 015 €	554 472 €	572 864,70 €
013	Remboursements sur rémunération	103 789 €	18 910 €	63 470 €	41 200 €	38 483,82 €
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	185 438 €	275 293 €	335 965 €	231 800 €	223 000,36 €
76	Produits financiers	7 €	2 €	2 €	3 €	3,45 €
77	Produits exceptionnels	13 873 €	82 562 €	276 270 €	13 000 €	104 020,02 €
78	Reprise sur amortissements, depr. et prov.	0 €	0 €	0 €	0 €	4 502,00 €
042	Opération d'ordre	172 628 €	172 628 €	178 678 €	178 678 €	178 677,22 €
002	Solde cumulé reporté	0 €	0 €	0 €	5 418 279 €	0,00 €
TOTAUX :		10 238 292 €	11 709 495 €	12 682 809 €	17 316 352 €	12 431 875,78 €
Résultat de fonctionnement (CA N):		966 661 €	1 616 507 €	1 187 816 €	0 €	1 264 894,33 €
Résultat antérieur reporté		1 708 152 €	2 674 813 €	4 230 463 €		5 418 279,19 €
Affectation du résultat en investissement			-60 857 €			-800 449,18 €
Fonds de roulement après affectation du résultat		2 674 813 €	4 230 463 €	5 418 279 €		5 882 724,34 €
RECETTES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP+BS	CA Réalisé 31/12/2023
74	CDC- appels RI	7 782 039 €	8 841 626 €	9 357 779 €	9 334 882 €	9 330 365,80 €
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	1 254 298 €	954 144 €	938 092 €	991 040 €	1 401 014,00 €
	Autres subventions (ADEME, TOTAL)	32 827 €	0 €	0 €	55 000 €	30 000,00 €
	Remboursements sur CAE	52 334 €	84 682 €	94 970 €	54 570 €	101 395,10 €
	Sous-Total 74 :	9 121 497 €	9 880 452 €	10 390 841 €	10 435 492 €	10 862 774,90 €
70	Produit des services dont facturations	347 361 €	491 475 €	462 569 €	443 428 €	447 549,31 €
70	Revente de matériaux	293 699 €	788 173 €	975 015 €	554 472 €	572 864,70 €
013	Remboursements sur rémunération	103 789 €	18 910 €	63 470 €	41 200 €	38 483,82 €
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	185 438 €	275 293 €	335 965 €	231 800 €	223 000,36 €
76	Produits financiers	7 €	2 €	2 €	3 €	3,45 €
77	Produits exceptionnels	13 873 €	82 562 €	276 270 €	13 000 €	104 020,02 €
78	Reprise sur amortissements, depr. et prov.	0 €	0 €	0 €	0 €	4 502,00 €
042	Opération d'ordre	172 628 €	172 628 €	178 678 €	178 678 €	178 677,22 €
002	Solde cumulé reporté	0 €	0 €	0 €	5 418 279 €	0,00 €
TOTAUX :		10 238 292 €	11 709 495 €	12 682 809 €	17 316 352 €	12 431 875,78 €
Résultat de fonctionnement (CA N):		966 661 €	1 616 507 €	1 187 816 €	0 €	1 264 894,33 €
Résultat antérieur reporté		1 708 152 €	2 674 813 €	4 230 463 €		5 418 279,19 €
Affectation du résultat en investissement			-60 857 €			-800 449,18 €
Fonds de roulement après affectation du résultat		2 674 813 €	4 230 463 €	5 418 279 €		5 882 724,34 €

Le Président présente l'état de la dette et souligne que la hausse des 3% était nécessaire afin de maintenir l'évolution de la capacité de désendettement.



Le Président présente un point sur la trésorerie et rappelle le délai entre les appels et les paiements ; expliquant la faible trésorerie de début d'année mais l'appel à la ligne de trésorerie peut être fait à ce moment-là.

M. CHUCHE précise que nous avons sollicité cette ligne sur 15 jours à hauteur de 250 000€ en ce début d'année et que le remboursement de cette dernière est en cours.



Il présente la synthèse du compte administratif et indique que le résultat cumulé s'établit à 5,4 K€ d'excédent.

M. MAS indique que la mensualisation demandée par les usagers serait positive également pour l'USTOM.

Le Président confirme cette hypothèse et rappelle qu'il a saisi la DRFIP pour un paiement en 10 fois ce qui permettrait une meilleure gestion de la trésorerie et un échelonnement pour l'utilisateur sachant que cet échelonnement est déjà mis en place dans un syndicat des eaux.

Mme POULAIN souhaiterait connaître à quelle personne de la DRFIP a été adressée la saisie.

Le Président précise qu'il a rencontré M BARREAULT de la DRFIP en date du 27 novembre dernier accompagné de Monsieur le sous-Préfet pour évoquer cette exigence, réunion au cours de laquelle a été abordée la problématique de la TVA. La DRFIP a indiqué que ce n'était pas de son ressort, la problématique étant la non-différentiation des flux dans notre collecte.

M. MALAMBIC précise que le problème tient du fait que l'USTOM facture sur une seule ligne l'OM et le recyclable.

Le Président affirme que le retour du rescrit précisait les deux volets : la collecte en mélange et la facturation unique des deux flux de déchets.

Le Président demande s'il y a des questions sur le compte administratif. Aucune question.

Il sollicite M Daniel THIBAUT, doyen de l'assemblée, pour prendre sa place pour le vote de l'approbation du compte administratif 2023.

Le Président sort de la salle.

Monsieur Daniel THIBAUT sollicite l'assemblée sur des questions éventuelles, pas de question, il propose donc au Comité Syndical d'approuver le compte administratif 2023.

Vote pour l'approbation du compte administratif 2023 :

Résultat du vote :

Pour : 25 voix
 Contre : 00 voix
 Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023.**

Le Président revient dans la salle, remercie l'assemblée, et précise que le résultat présenté est dû au travail de M. BERNIS et M. CHUCHE sans oublier les équipes managées par M BERNIS notamment Elisabeth ROBERT, Marine NAVAILS présentes au Comité Syndical. Il demande aux délégués de bien vouloir les applaudir.

Point n°3 : Affectation du résultat 2023

Philippe CHUCHE présente l'affectation du résultat 2023 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	a	5 418 279,19 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2023	b	1 264 894,33 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2023 - à affecter-	a+b	6 683 173,52 €
Excédent d'investissement antérieur reporté (001)	c	527 115,72 €
Résultat d'investissement au 31/12/2023	d	-649 093,68 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023	S=c+d	-121 977,96 €
Restes à réaliser en dépenses	f	678 471,22 €
Restes à réaliser en recettes	g	0,00 €
Solde d'exécution des restes à réaliser au 31/12/2023	R=g-f	-678 471,22 €
Besoin de financement de la section d'investissement	S+R<0	-800 449,18 €
Excédent de financement de la section d'investissement	S+R>0	0,00 €
Affectation obligatoire aux investissements (+ values de cessions)	1064	0,00 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement	1068	800 449,18 €
Affectation facultative au financement de la section d'investissement		0,00 €
Affectation au report à nouveau crédeur en fonctionnement	R002	5 882 724,34 €

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour valider l'affectation du résultat 2023 :

Résultat du vote :

Pour : 25 voix
 Contre : 00 voix
 Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité valide l'affectation du résultat 2023.**

Avant de poursuivre le Président informe l'assemblée que le broyage à domicile a démarrée, il recense une trentaine de demandes.

Point N°4 : Approbation du Budget Supplémentaires 2024

Section de fonctionnement dépenses :

VUE D'ENSEMBLE BUDGET DE FONCTIONNEMENT		Compta	BP 2024		RàR	BS	BS	TOTAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP 2024	BP2024 /CA2023	Restes 2023	BS 2024	BUDGET 2024	COMMENTAIRE
DEPENSES								
011	Charges Générales hors 611	1 228 700 €	1 719 036 €	40%		76 977,00 €	1 796 013,00 €	
	611 des charges générales	255 125 €	348 842 €	37%		18 500,00 €	367 342,00 €	
	611-Marchés d'exploitation	5 997 134 €	6 285 168 €	4,5%			6 285 168,00 €	
	Sous-Total 011 :	7 480 959 €	8 333 046 €	11,4%	0 €	95 477,00 €	8 428 523,00 €	
012	Charges de Personnel	2 538 059 €	2 856 260 €	13%		100 000,00 €	2 956 260,00 €	Maintien activité Recyclerie + poste Biod
65	Autres charges de gestion courante	69 743 €	72 776 €	4%			72 776,00 €	
66	Charges Financières	71 177 €	66 966 €	-6%		4 523,00 €	71 489,00 €	LTI
67	Charges Exceptionnelles	37 637 €	16 601 €	-56%			16 601,00 €	
68	Provisions pour risques et charges	25 251 €	0 €	-100%		5 000,00 €	5 000,00 €	
042	Dotations aux amortissements/Cession	944 154 €	962 900 €	2%			962 900,00 €	
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	#DIV/0!		125 000,00 €	125 000,00 €	2,6%
023	Virement à la section d'investissement		0 €			5 882 724,34 €	5 882 724,34 €	
TOTAUX :		11 166 981 €	12 308 549 €	10,22%	0,00	6 212 724,34 €	18 521 273,34 €	Ecart (hors virt) favorable: moins de dépenses

Philippe CHUCHE précise que les 76 977€ ajoutés au BS 2024 en charges générales comprennent :

- La communication et les biodéchets : Escape Game poubelle, rapport annuel, caractérisation OMR, atelier de sensibilisation et réunions publiques),
- Pour l'exploitation : la réparation du tapis du cribleur,
- La location d'un véhicule électrique,
- L'entretien des espaces verts.

Le Président précise qu'il souhaiterait déléguer l'entretien des espaces verts (tontes) ainsi que des petites réparations à un auto-entrepreneur. Il invite donc les délégués à lui communiquer des contacts.

M. MALAMBIC précise qu'il préférerait que l'USTOM fasse appel à un ESAT et favorise l'inclusion sociale car il s'agit du rôle social de l'USTOM.

Le Président rappelle que l'USTOM travaille avec l'ESAT pour le broyage des déchets verts et que la majorité des emplois de la recyclerie sont des personnes en réinsertion. La gestion est compliquée mais l'USTOM met un point d'honneur à embaucher des personnes du territoire. Il suggère de faire un essai ainsi et de passer un marché ultérieurement si besoin.

Le Président met en avant les difficultés rencontrées dans l'organisation du travail et le suivi des marchés du fait du nombre important en simultané. Il a été proposé au chargé de mission le poste de référent technique mais il s'avère que compte tenu de la surcharge de travail ce n'est pas possible. Par conséquent, il est impératif de relancer l'embauche d'un référent technique qui pourra entre autres, encadrer les différents agents de la caractérisation et l'ambassadeur du tri.

François MAS revient sur l'intervention d'un auto-entrepreneur en indiquant qu'il lui semble préférable de différencier le travail des agents des entreprises et de l'ESAT afin de faire travailler un maximum des personnes.

Concernant les composteurs fontaine, le Président demande que soit distribué aux délégués présents le CCTP du marché lancé afin que chacun prenne connaissance des demandes effectuées auprès des prestataires éventuels.

Agnès ALFONSO CHARIOL informe les délégués que le composteur fontaine sera livré le 12 avril à la commune de Sainte Terre.

Le Président rappelle que ce composteur est hors marché car il servira de test. Les communes de Pellegrue et Rauzan n'ont toujours pas confirmé leur commande.

Au niveau de la masse salariale le Président indique que l'activité de la Recyclerie sera maintenue et qu'il semble nécessaire concernant des biodéchets de lancer un recrutement.

Il revient sur la recyclerie en mettant en avant les problèmes de gestion du personnel par la responsable. Dans l'attente des travaux, le projet de déménager la Recyclerie sur Castillon dans l'ancien Leader Price (800m2) ou sur Pineuilh dans l'ancien Leclerc (800m2 avec bureaux) a été envisagé mais trop de travaux sont à engager sachant qu'aucune enveloppe n'a été prévue au budget.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Section de fonctionnement recettes :

RECETTES		CA 2023	BP 2024	BP 2024 / CA 2023	Restes 2023	BS 2024	BUDGET 2024	COMMENTAIRE
74	CDC- appels Rf	9 330 366 €	9 729 631 €	4%			9 729 631,00 €	
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	1 401 014 €	1 091 800 €	-22%		300 000,00 €	1 391 800,00 €	Liquidatif CITEO 2023
	Autres subventions (Ademe, Total)	30 000 €	134 000 €	347%			134 000,00 €	
	Remboursements sur CAE	101 395 €	50 000 €	-51%			50 000,00 €	
Sous-Total 74 :		10 862 775 €	11 005 431 €	1,3%		300 000,00 €	11 305 431,00 €	
70	Produit des services dont facturations	447 549 €	459 302 €	3%			459 302,00 €	
70	Revente de matériaux	572 865 €	472 287 €	-18%			472 287,00 €	
013	Remboursements sur rémunération	38 484 €	42 848 €	11%			42 848,00 €	
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	223 000 €	140 000 €	-37%		30 000,00 €	170 000,00 €	Maintien activité Recyclerie
76	Produits financiers	3 €	3 €	-13%			3,00 €	
77	Produits exceptionnels	104 020 €	10 000 €	-90%			10 000,00 €	
78	Reprise sur amortissements et provisions	4 502 €	0 €	-100%			0,00 €	
042	Opération d'ordre	178 677 €	178 678 €	0%			178 678,00 €	
002	Solde cumulé reporté		0 €			5 882 724,34 €	5 882 724,34 €	
TOTAUX :		12 431 876 €	12 308 549 €	-0,99%	0,00	6 212 724,34 €	18 521 273,34 €	Ecart (hors virt) favorable: plus de recettes
Résultat de fonctionnement (CA N):		1 264 894 €	0,00 €		0,00	0,00 €	0,00 €	Résultat projeté = Rec. - Dép. Réelles
	Résultat antérieur reporté	5 418 279 €	5 882 724,34 €					
	Affectation à la section d'investissement	-800 449 €	0,00 €					
	Résultat antérieur cumulé	5 882 724 €	5 882 724,34 €					

Philippe CHUCHE indique qu'ont été pris en compte l'estimatif du liquidatif 2023 de CITEO et 12 mois d'activité avec un report du début des travaux en 2025 pour la Recyclerie.

Concernant le sur-tri, le Président indique que l'objectif est de diminuer la facturation des refus de tri qui sont passés de 17% à 50%. Voir avec COVED qui se plaint d'une diminution des tonnages collectés.

Des caractérisations ont eu lieu ne mettant pas en avant un gain pour l'USTOM mais peut être est-ce dû au non-respect des protocoles, Fabrice MICHEL assistera à la prochaine caractérisation.

M. Daniel BRIS estime que les rippeurs étant payés à l'heure ils font en sorte de perdre du temps car 2 heures de décalage peuvent être constatées sur la collecte.

David BOUDENS estime que si la collecte est mauvaise ce n'est pas aux usagers de payer.

Le Président rappelle que comme indiqué précédemment, l'ambassadeur du tri n'est pas suffisamment encadré ce qui pourrait expliquer cette situation.

Le Président demande s'il y a des questions sur les recettes de fonctionnement. Aucune question.

Section d'investissement : dépenses

VUE D'ENSEMBLE BUDGET D'INVESTISSEMENT		Compta	BP 2024		RàR	BS	BS	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2023	BP2024	BP2024 /CA2023	Restes 2023	BS 2024	BUDGET 2024	COMMENTAIRE
DEPENSES								
16	Emprunts et assimilés	322 938 €	329 722 €	2%			329 722,00 €	
10	Réserves	0 €	0 €	NS			0,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	47 542 €	0 €	-100%	153 731,92 €	96 490,00 €	250 221,92 €	Etudes St Magne/Recyclerie
21	Immobilisations Corporelles	1 044 091 €	234 000 €	-78%	524 739,30 €	1 555 600,00 €	2 314 339,30 €	
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	0 €	900 000 €	NS	0,00 €	350 000,00 €	1 250 000,00 €	Travaux St Magne + bat. "1000"
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)	0 €	0 €	NS	0,00 €	3 580 634,34 €	3 580 634,34 €	
27	Cautions et emprunts	0 €		NS			0,00 €	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	20 000 €	NS			20 000,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	178 677 €	178 678 €	0%			178 678,00 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	NS		400 000,00 €	400 000,00 €	5,1%
002	Solde d'exécution négatif reporté	0 €		NS		121 977,96 €	121 977,96 €	
TOTAUX :		1 593 248 €	1 662 400 €	4%	678 471,22	6 104 702,30 €	8 445 573,52 €	

Philippe CHUCHE informe les délégués qu'il est nécessaire d'inscrire 6,0 M€ supplémentaires de crédits d'équipement.

Investissements/Opérations	RAR 2023	BP 2024	BS 2024	BUDGET 2024
100 Administratif et divers	8 714 €	5 000 €	60 000 €	73 714 €
102 Equipements Parc	256 223 €	10 000 €	190 000 €	456 223 €
103 Equipements Sce Exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €
104 Communication	47 994 €	0 €	64 000 €	111 994 €
105 Travaux déchèteries	120 783 €	40 000 €	508 500 €	669 283 €
106 Transports-Matériel roulant	0 €	0 €	0 €	0 €
107 Matériels de collecte	18 316 €	10 000 €	455 000 €	483 316 €
108 Quai de transfert Massugas	54 418 €	10 000 €	121 400 €	185 818 €
109 Recyclerie	150 891 €	0 €	279 730 €	430 621 €
110 Nelle Déchèterie Saint Magne	21 133 €	900 000 €	227 760 €	1 148 893 €
111 Biodéchets	0 €	159 000 €	95 700 €	254 700 €
Investissements programmés en 2024	678 471 €	1 134 000 €	2 002 090 €	3 814 561 €
Dépenses imprévues	0 €	0 €	400 000 €	400 000 €
Investissements futurs	0 €	0 €	3 580 634 €	3 580 634 €
Total investissements BS 2024	678 471 €	1 134 000 €	5 982 724 €	7 795 196 €

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Détail des dépenses d'investissement :

Déchèterie de Saint Magne :

Ana	Pilote	INVESTISSEMENTS 2024	BP 2024	RAR 2023	BS 2024	TOTAL BUDGET 2024	
110	JFO	Réhabilitation ST MAGNE (ANTEA+BATISFAIRE + LOOT Claire)		19 600,00	5 560,00	25 160,00	1 148 893,33
110	JFO	PV constat affichage déchetterie St Magne RAR		275,00	0,00	275,00	
110	JFO	Detection AMIANTE ET PLOMB ST MAGNE (RAR)		1 258,33	0,00	1 258,33	
110	JFO	Mission SPS (APAVE)			2 500,00	2 500,00	
110	JFO	Bureau de Contrôle (Alpes Contrôles)			6 200,00	6 200,00	
110	JFO	Relevé de détection amiante pour sols (BUREAU VERITAS)			3 000,00	3 000,00	
110	JFO	Maîtrise d'Œuvre Travaux (ANTEA)			38 000,00	38 000,00	
110	JFO	Bureau de contrôle			16 000,00	16 000,00	
110	JFO	Mission SPS			6 500,00	6 500,00	
110	JFO	Travaux de réhabilitation ST MAGNE	900 000,00		150 000,00	1 050 000,00	
		TOTAL GENERAL sans les lignes rouges (projets reportés)	900 000,00	900 000	21 133,33	227 760,00	

Philippe CHUCHE indique que sont ajoutés 150 K€ de travaux et 78 K€ de frais d'études complémentaires (dont 44 K€ de maitrise d'œuvre et 34 K€ de missions) soit un total de 1,150 M€ prévisibles.



Recyclerie :

Sont prévus 200 000 € pour les travaux de réhabilitation du « 1000 » et 79.730 € pour travaux hors enveloppe des marchés.



Déchèteries :

De nouvelles inscriptions ont été faites : les plus importantes, à hauteur de 508.500 €, comprennent notamment :

- L'achèvement de la mise aux normes (garde-corps et bastaings) dans les déchèteries de Pineuilh, Gensac, Sauveterre et La Réole pour 140.000 €
- Réfection des plateformes béton de broyage des déchets verts pour 150.000 €
- La remise en état des réseaux d'eau pluviale dans toutes les déchèteries pour 30.000 €
- Réhabilitation de la loge des gardiens de Pineuilh pour 70.000 €
- Le remplacement des containers de collecte des DMS pour 20.000 €
- La réfection de la clôture et des accès de Pineuilh pour 23.000 €

Philippe HUCHE poursuit en présentant divers investissements inscrits :

Equipements du parc avec l'achat d'un manitou télescopique et des bennes de transport pour 190 K€.

Au niveau du quai de transfert des travaux d'aménagement de la maison COVED pour 60.000 € et la mise en sécurité incendie et chûtes (garde-corps) pour 35.000 €.

Achat de matériel de collecte pour la dotation de conteneurs de collecte en PAP pour 65.000 € et prévision de 390.000 € pour des bornes aériennes ou enterrées dans le cadre du plan de déploiement en bastides (étude conduite en commun avec le SEMOCTOM dans le cadre des mutualisations entre syndicats voisins).

Concernant les biodéchets : mise en œuvre du déploiement détaillé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (97.500 € de composteurs collectifs et « grutables », matériels et supports pédagogiques associés).

Pour la communication : remplacement complet de la panneautique des déchèteries pour 60 K€.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour approuver le Budget Supplémentaire 2023 tel que présenté.

Résultat du vote :

Pour : 25 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Budget Supplémentaire 2023 tel que présenté.**

Point N°5 : Recours à un contrat d'apprentissage

M. MIQUEU informe l'assemblée qu'afin d'alléger la charge de travail de Marine LEFEVRE, responsable de la communication, il suggère d'embaucher un stagiaire et un alternant pour la rentrée 2024-2025.

Il rappelle que le nouvel agent pour les animations scolaires, Magali REGNIER, est arrivé dernièrement.

Résultat du vote :

Pour : 25 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide :**

- **D'AVOIR recours au contrat d'apprentissage ;**
- **D'AUTORISER l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément ;**
- **D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget ;**
- **D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec l'organisme de formation**

Point N°6 : Titres restaurant

Le Président informe les délégués que lors du Comité Local Territorial du 14 mars 2024, les représentants du personnel ont sollicité une augmentation du titre de 0,50 € pour atteindre 6,50 € entraînant une augmentation annuelle de 2 460 €.

	A CE JOUR A COMPTER DE FEVRIER 2024	VALEUR TITRE/JOUR	NBRE D'AGENTS ADHERENTS	ANNEE	ESTIMATIONS ANNUELLE ACTION SOCIAL 2024 sur une moyenne de 20 jours/mois	MONTANT FIXE PAR JOUR		COUT USTOM
						EMPLOYEUR	AGENT	
ESTIMATIF SUR L'ANNEE 2024 A 6€	50% PART EMPLOYEUR /AGENTS 50%	6,00 €	41	2024	59 040,00 €	3,00 €	3,00 €	29 520,00 €
PROPOSITIONS A 6,50€	50% PART EMPLOYEUR /50% AGENTS	6,50 €	41	2024	63 960,00 €	3,25 €	3,25 €	31 980,00 €
						AUGMENTATION ANNUELLE		2 460,00 €
LE BUDGET 2024	54 000,00 €							

Le Président indique qu'il est favorable à cette augmentation et demande s'il y a des questions. Aucune question.

Vote pour approuver l'augmentation du titre restaurant à 6,50 € à compter du 1er avril 2024 en maintenant une répartition de prise en charge par l'employeur et par l'employé à 50% chacun.

Résultat du vote :

Pour : 23 voix
 Contre : 02 voix
 Abstention : 00 voix

- **Le Comité Syndical approuve à la majorité (23 voix pour et 2 voix contre) l'augmentation du ticket restaurant à 6,50 € à compter du 1er avril 2024 en maintenant une répartition de prise en charge par l'employeur et par l'employé à 50% chacun.**

Informations

Liste des décisions et arrêtés signés par le Président :

- Rapport des arrêtés pris par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Comité Syndical. : Néant,
- Rapport des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Comité Syndical. :
 - 2024-02-05 : Signature de l'avenant 3 du marché FCS2021-007 - Collecte PAP.

Le Président précise qu'il vient de signer le marché de broyage de déchets verts remporté par Paprec, que le broyeur du parc est en panne, nécessitant des interventions fréquentes sur le moteur et que des démarches sont effectuées auprès du vendeur HANTSCH pour obtenir un nouveau broyeur.

M. BERNIS précise qu'il s'agit potentiellement d'un problème du GNR et non du broyeur en lui-même.

M. MICHEL rappelle qu'une nouvelle grille tarifaire est en place pour la collecte en point d'apport volontaire et que si certaines communes souhaitent en installer, il faut penser à voter une délibération en conseil municipal.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Aucune autre question.

Il remercie les délégués de leur présence, lève la séance à 20H30.

Le secrétaire,



David BOUDENS

Le Président,



Christian MALANDIT-SALLAUD